



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 78/2026

L'an deux mil vingt-six, le seize avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 avril 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, M. Halim YALCIN, Mme Céline MADEUF, M. Franck MICHEL, Mme Nadège BROSSEAUD, M. Filipe D'OLIVIERA, Mme Anne MAZAUDIER, M. Christophe VIEIRA, Mme Florence PLUCHART, M. Jean-Marie CAËTANO, Mme Catherine KORACHAIS, M. Jean-Pierre GIRAL, Mme Murielle VILLEDIEU, M. Eric DERSIGNY, Mme Lucie PINTO, M. Yannick DELRIEU, Mme Julie FAITOUT, Mme Myriam CITERNE, M. Jean-Baptiste BLÉHAUT, Mme Emma SAINT-ANDRÉ, M. Charles DARNAY.

Étaient représentés :

Mme Aurélie FERNANDES par M. Jean-Baptiste BLÉHAUT.

M. Nicolas BONJEAN par Mme Myriam CITERNE.

Mme Aurélie LITKA par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS par Mme Laurence DUPONT.

M. Bruno DARCILLON par M. Charles DARNAY.

Mme Emma SAINT-ANDRÉ est désignée secrétaire de séance.

OBJET :

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Convention d'assistance juridique**

M. Laurent THEVENOT, Maire, informe l'assemblée que depuis 2021, la Commune de Volvic conclue annuellement avec Maître Frédérique ROUX, avocate spécialisée en droit public, une convention d'assistance juridique qui permet à la collectivité de bénéficier de compétences juridiques et de sécuriser, ainsi, davantage les dossiers et les procédures dans différents domaines juridiques (environnement territorial, gestion du domaine public, pouvoirs de police, responsabilité administrative, pénale et judiciaire).

La précédente convention conclue avec la société Panoramas Publics Avocats, représentée par Maître Caroline JOLY et Maître Frédérique ROUX, a été approuvée par délibération n° 18/2025 en date du 27.03.2025 et est arrivée à terme au 28 février 2026. Elle est renouvelable par reconduction expresse.

Néanmoins, à la suite d'une modification apportée en 2025 aux statuts de la société et notamment, le renoncement de Maître ROUX, de son titre de gérante, il convient de conclure une nouvelle convention, pour une durée d'un an, étant précisé que le projet de convention prévoit un taux horaire de 180 € HT / heure.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention, jointe à la présente délibération, à intervenir entre la Commune de Volvic et Maître Frédérique ROUX, Avocate au Barreau de Clermont-Ferrand (63),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier (avenant inclus).

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 23.04.2026

Publié ou notifié

le : 24.04.2026

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT

